



Non respect de mon avenant au contrat de travail

Par **cedric**, le **14/11/2009** à **12:21**

Bonjour, je suis dans une entreprise française qui dépend du BTP et je suis employé ETAM, mon entreprise me fait travailler beaucoup à l'étranger et à chaque départ à l'étranger je signe un avenant au contrat de travail car le salaire n'est plus le même. Dernièrement il nous a fait signer un avenant car je devais partir travailler en Chine et cet avenant n'a pas été respecté, ce qui implique que j'ai dû rester travailler en France avec mon salaire français ! Je voulais savoir si il y a une obligation de respecter cet avenant et me payer ce qui était stipulé sur cet avenant !

Par **julius**, le **14/11/2009** à **21:58**

Bonsoir, il faut lire votre avenant pour porter un jugement précis. Dans l'absolu, sans clause contradictoire ni condition suspensive (sous réserve de déplacement par exemple ou d'annulation), un avenant doit être respecté. Mais, je reste prudent sur cette conclusion hâtive, ne connaissant ni le contrat de base, ni votre travail, ni les conditions, ni l'avenant.